

**La gendarmerie  
de ST TRIVIER DE COURTES  
communique aux habitants du canton :**

Votre attention est attirée sur les risques de cambriolages dans les résidences principales et secondaires, en l'absence ou en présence des occupants.

Les gendarmes de ST TRIVIER DE COURTES souhaitent vous rappeler les règles de sécurité, les bonnes pratiques et les dispositifs à votre service.

Le document illustré que vous pouvez consulter à droite de ce texte détaille ce que nous appelons communément :

**Agir contre les cambrioleurs.**

En cas de doute, un simple appel téléphonique à la gendarmerie (appel gratuit depuis tout poste fixe ou mobile en composant le 17).

**Si vous êtes victime d'un cambriolage :**

appelez le 17 et surtout **ne touchez à rien**. Un technicien sera dépêché sur les lieux et procédera aux constatations et opérations de police technique.

Un réflexe que nous devons tous adopter :  
« LA PARTICIPATION CITOYENNE ».

Nous devons être acteur de notre sécurité, nous préoccuper de nos proches et de nos voisins au quotidien.

Signaler une attitude suspecte, le déplacement d'un véhicule, une situation anormale est une démarche citoyenne qui contribue à améliorer notre vie au quotidien.

N'oubliez pas le dispositif « TRANQUILLITÉ VACANCES ». Une inscription dans les locaux de votre gendarmerie (en téléchargeant le document sur internet mais ce n'est pas une obligation) est l'assurance d'un ou de plusieurs passages à votre domicile et l'envoi d'un ou de plusieurs **sms** de confirmation sur votre téléphone portable.

Coordonnées de la Gendarmerie

Adresse : 40 rue de la gendarmerie 01560 ST TRIVIER DE COURTES

Téléphone : 04.74.30.83.55 ou 17

# Les bons réflexes

Suivez les conseils de la gendarmerie de l'Ain

Concernant la protection de votre maison



→ Lors de toute absence de mon domicile, même de courte durée, je pense à verrouiller mes portes et fenêtres et à bien fermer mes volets. Je ferme également mon garage et mon portail.



→ Je ne laisse pas mes clés sous le paillasson ou dans un pot de fleurs.



→ Je ne laisse aucun signe de mon absence en ne laissant pas déborder ma boîte aux lettres.

- Je m'équipe d'une boîte aux lettres normalisée.
- En cas d'absence temporaire, je fais garder l'intégralité de mon courrier par mon facteur ou je fais réexpédier mon courrier sur le lieu de mon séjour.

**Je me renseigne auprès de mon bureau de poste, de mon centre courrier ou sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)**



→ Je n'hésite pas à investir dans un système de verrouillage performant.



→ Je ne laisse pas mes valeurs à portée de main et de vue (bijoux, espèces, clés de voiture, portables...).

Concernant la vigilance



→ J'entretiens de bonnes relations avec mon voisinage. Je communique avec mes voisins, je les informe de mes absences.



**J'adopte une « vigilance citoyenne » :**

→ J'informe immédiatement la gendarmerie de tout mouvement que je considère anormal dans mon quartier (en composant le 17).



→ Je pense à relever les immatriculations des véhicules qui me paraissent suspects.